

Commence à être enfin contré dans les grands médias le barrage patronal antigrève du transport public de Montréal

Le barrage patronal-médiatique à l'encontre de la grève des deux syndicats de la Société de transport de Montréal (STM) frise l'hystérie. Il est rafraîchissant de constater, comme Pierre Leduc le fait dans L'Aut'Journal ([Grève du transport : Quand les « faits d'abord » passent en second](#)), l'émergence d'un contre-discours médiatique dont :

- Laure Waridel, Journal de Montréal, [Grève à la STM: les coupables ne sont pas ceux qu'on pense](#)
- Alexandre Leduc (Québec solidaire), Tout un mation (Radio-Canada), [Entrevue avec Alexandre Leduc : Grève à la STM](#)

Un pot-pourri d'extraits de ces trois articles :

- Son financement [de la STM] est insuffisant pour assurer l'entretien et la modernisation d'infrastructures et d'équipement âgés en moyenne de 44 ans. Insuffisant aussi pour répondre positivement aux employés, qui demandent des hausses salariales justifiées par l'inflation. C'est ainsi qu'on laisse se dégrader un bien collectif essentiel évalué à plus de 50 milliards \$.
- Comment se fait-il que, lorsqu'il est question de construire une nouvelle route, on ne demande pas aux usagers de payer, mais pour les transports publics, oui? On dépense des millions pour des chemins à l'usage de compagnies milliardaires qui vont extraire nos minerais et notre bois pour une bouchée de pain, mais on n'a pas d'argent pour assurer la mobilité des principaux payeurs de taxes.
- Ce qui embête les gouvernements, c'est l'arrêt Saskatchewan de la Cour suprême, qui reconnaît que le droit de grève est une composante indispensable du droit à un processus véritable de négociation collective et qu'il est également protégé constitutionnellement. [...] pour contourner ce jugement, Ottawa utilise l'article 107 du Code canadien du travail, qui confère au gouvernement le pouvoir unilatéral de demander au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) d'imposer l'arbitrage exécutoire pour mettre un terme à des arrêts de travail. Québec a adopté le projet de loi 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de

grève ou de lock-out, qui limite l'exercice du droit de grève et réfère les parties à un arbitre.

- Les dirigeants d'Air Canada, de la Société des postes, du Port de Montréal, de la STM, etc., ont vite compris qu'ils n'avaient qu'à « faire semblant » de négocier et s'asseoir sur leurs deux mains, jusqu'à ce que les gouvernements imposent l'arbitrage.
- Le nouveau maire de New York, un inconnu il y a six mois, a fait de la gratuité des bus et du métro l'une de ses propositions politiques phares pour soulager les citoyens.
- Est-ce qu'une loi spéciale a résolu le conflit avec les médecins. Au contraire, ça a mis de l'huile sur le feu. Si la CAQ veut contribuer de manière utile, qu'elle utilise le surplus du fonds vert. [...] La CAQ veut plutôt s'en servir pour payer des autoroutes, le troisième lien et peut-être même le Fonds des générations.
- La procédure de l'Assemblée nationale [de l'unanimité des partis] c'est un bâillon... consensuelle. Une entente négociée c'est toujours plus intéressant en matière de relations de travail pour tout le monde.

Cette très bienvenue contre-attaque comporte à mon avis quelques éléments à discuter. Il n'y a aucune raison de financer les transports en commun par des taxes dédiées indirectes, toujours injustes, en particulier à l'encontre des automobilistes qui la plupart du temps n'ont pas le choix étant donné l'insuffisance du transport en commun. Il faut les financer par l'imposition du capital (la richesse) et des revenus des entreprises et des particuliers fortunés. Il n'est pas certain que la STM, quand même la partie patronale, soit si malheureuse de la loi 89 quoiqu'elle affirme publiquement. On peut douter de la tactique de la trêve syndicale qui brise la dynamique d'une grève. C'est habituellement un recul syndical qui peut bien sûr s'imposer. À part des interventions syndicales, on peut aussi regretter le retard de la réaction à la défense des syndicats alors que la première grève avait eu lieu en juin dernier.

Marc Bonhomme, 11 novembre 2025,

www.marcbonhomme.com ; bonmarc1@gmail.com